

naturellement, sont les membres du Parlement du Dominion. Maintenant, à mon point de vue toute cette discussion a été des plus instructives, a été d'une grande importance, et j'espère bien que l'on adoptera quelque méthode en vue de permettre à l'administration de discuter avec un groupe quelconque de la Chambre les diverses questions au sujet desquelles il peut y exister des malentendus. J'espère qu'il sera fait quelque chose en vue de trouver une méthode de ce genre. En ce qui concerne les membres de ce comité, bien qu'il soit à présumer que leurs devoirs et responsabilités finiront une fois, leur rapport rédigé et avec l'ajournement de la Chambre, néanmoins, je serais bien heureux de me trouver en position de pouvoir discuter, de temps à autre, non seulement cette année, mais les années suivantes, si je suis ici, les questions qui intéressent le peuple du Canada et leur système de chemins de fer et discuter ces matières avec les représentants autorisés du peuple qui nécessairement sont les membres du Parlement du Dominion."

Votre comité désire déposer sur le bureau de la Chambre une copie des dépositions et de certaines déclarations obtenues des fonctionnaires présents qui ont été imprimées avec le compte rendu. En agissant ainsi le comité désire exprimer sa gratitude pour l'aide et la coopération des représentants des chemins de fer nationaux et de la marine marchande du Canada qui sont venus devant lui.

Votre comité désire faire remarquer qu'il n'est entré en fonctions que le 17 juin et que nécessairement le temps à consacrer à l'étude des crédits et du compte rendu annuel a été limité.

Votre comité a l'honneur de recommander que le procès-verbal de ses séances ainsi que les dépositions entendues soient imprimés sous forme d'appendice aux Journaux de la Chambre et que le règlement 74 soit suspendu à cette fin.

Le tout respectueusement soumis.

W. D. EULER,
Président.